



MMA Itinéraires

Mai 2020

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée du 4 mai 2020 au 31 juillet 2020 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé automatique comme décrit en page 3).

Un support indexé à l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement

L'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est un indice de marché actions créé par S&P dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par S&P. Il est composé de 35 sociétés de la zone Euro et de 15 sociétés américaines, soit 50 valeurs au total, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

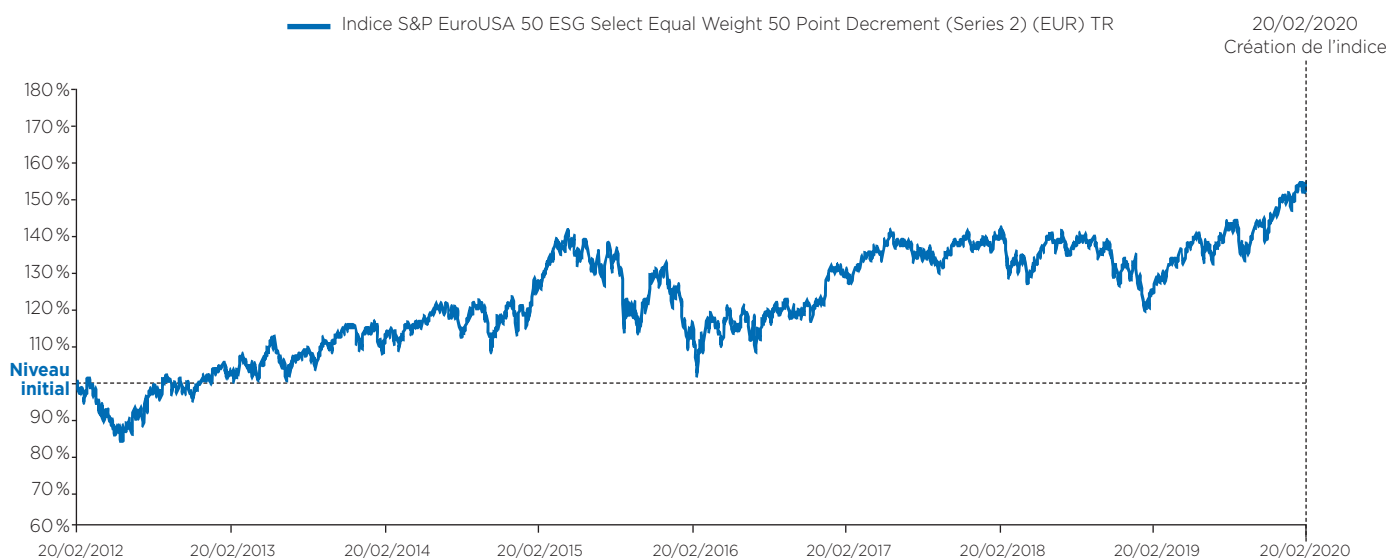
Parmi les 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et les 30 plus grandes capitalisations boursières américaines, les entreprises sont notées selon la notation «ESG» (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme RobecoSAM, évaluant les entreprises sur l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales (droit du travail, respect des droits de l'homme, etc.) et la qualité de leur gouvernance. **Les entreprises sont classées selon cette notation et les 35 premières entreprises de la zone Euro ainsi que les 15 premières entreprises américaines sont retenues et forment l'indice.** L'indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de revue trimestrielle.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvesti classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR à 998,39 points (niveau de l'indice en date du 20/02/2020) est équivalent à un niveau de 191,46 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3822,98 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 117,98 points par an depuis 2011 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2019).

L'indice est accessible entre autres sur le site de S&P (<https://us.spindices.com>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SPT5EDET Index ; code ISIN : US78432D3035).

MMA Itinéraires Mai 2020 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. MMA Itinéraires Mai 2020 ne constitue pas une obligation verte.

Performances de simulations historiques (entre le 20 février 2012 et le 20 février 2020)



Sources : S&P, Bloomberg, Barclays au 20/02/2020.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'indice a été lancé le 20 février 2020. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur Barclays Bank PLC n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fonctionnement du support

En bref

- Un support indexé sur l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR, **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire** de 50 points d'indice par an.
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, à partir de l'année 5**, avec l'opportunité de recevoir⁽¹⁾, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, **un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée**, si à l'une des dates de constatation intermédiaire (le 13 août 2025, le 13 août 2026 ou le 13 août 2027), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 75 % de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
 - L'opportunité de bénéficier d'un coupon brut⁽³⁾ de 42 % (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à 65 % de son niveau initial à la date de constatation finale (soit le 14 août 2028).
 - Le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, dès lors que le niveau final de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale (soit le 14 août 2028).
 - Dans le cas contraire, vous subissez **une perte en capital partielle ou totale**.

En détail

Date de constatation initiale

Le 13 août 2020, le niveau de clôture de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est retenu comme niveau initial de l'indice.

Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, si le niveau de clôture de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR, à l'une des dates de constatation intermédiaire (le 13 août 2025, le 13 août 2026 ou le 13 août 2027), est supérieur ou égal à 75 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 27 août 2025, le 27 août 2026 ou le 27 août 2027) :

- **Le capital initialement investi⁽²⁾**
 - Et un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée, soit :
 - **26,25 %** si le remboursement a lieu en année 5,
 - **31,50 %** si le remboursement a lieu en année 6,
 - **36,75 %** si le remboursement a lieu en année 7.
- Le remboursement automatique anticipé met fin au support⁽¹⁾.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 28 août 2028) :

- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 14 août 2028), est supérieur ou égal à 65 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final (le 28 août 2028) :
 - Le **capital initialement investi⁽²⁾**
 - Et un **coupon brut⁽³⁾ de 42 %** (soit un coupon brut⁽³⁾ de 5,25 % par année écoulée).
- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 14 août 2028), est strictement inférieur à 65 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final (le 28 août 2028) :
 - Le **capital initialement investi⁽²⁾**
- Si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 14 août 2028), est strictement inférieur à 50 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final (le 28 août 2028) :
 - Le capital initialement investi⁽²⁾ **diminué de la baisse finale de l'indice**.

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

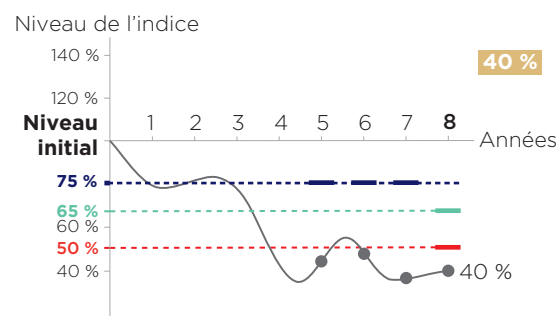
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel net précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10% hors prélèvements sociaux et fiscaux.

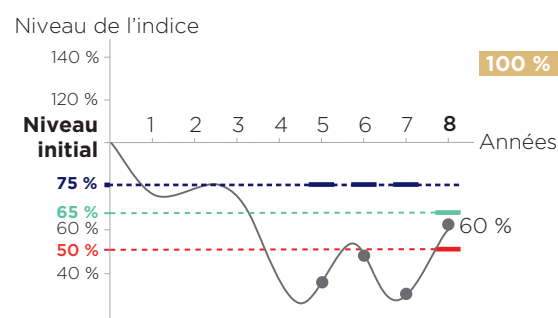
- Évolution de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR
- Niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR aux dates de constatation intermédiaire et finale
- Barrière de remboursement automatique avec coupon brut⁽¹⁾ par anticipation
- Seuil de perte en capital à la date de constatation finale
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽²⁾
- Barrière de remboursement avec coupon brut⁽¹⁾ à l'échéance

Scénario défavorable : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50% du niveau initial de l'indice)



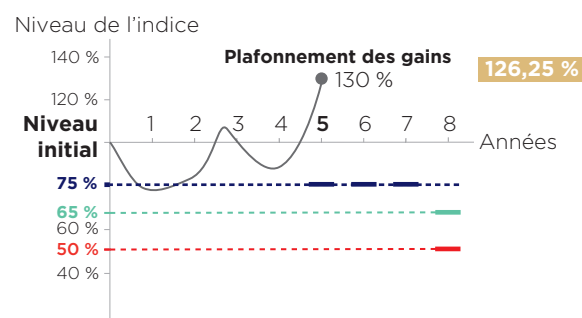
- Niveau final de l'indice : 40 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit **40 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-11,70 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital (50% du niveau initial de l'indice)



- Niveau final de l'indice : 60 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : **100 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-1,10 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -7,15% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Scénario favorable et plafonnement du gain au montant du coupon brut⁽¹⁾ : hausse de l'indice sur 5 ans, et clôture à la date de constatation intermédiaire au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (75% du niveau initial de l'indice)



- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 5 : 130% du niveau initial de l'indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un coupon brut⁽¹⁾ de 5,25% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 26,25%⁽¹⁾), soit un total brut de **126,25 %**.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **3,54 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 4,14% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

Le plafonnement du coupon brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire (respectivement à la date de constatation finale), l'indice clôturerait exactement à 75% (respectivement 65%) de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation du coupon à 5,25% bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec coupon en année 5, 6, 7 ou 8, si l'année considérée, le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à 75% de son niveau initial pour les années 5, 6 ou 7, ou à 65% de son niveau initial pour l'année 8.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Coupon brut⁽²⁾ (si le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à 75% de son niveau initial pour les années 5, 6 ou 7, et à 65% pour l'année 8)	$(5,25\% \times 5)$ $= 26,25\%^{(2)}$	$(5,25\% \times 6)$ $= 31,50\%^{(2)}$	$(5,25\% \times 7)$ $= 36,75\%^{(2)}$	$(5,25\% \times 8)$ $= 42\%^{(2)}$
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80%)	3,86%	3,77%	3,68%	3,60%
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1%)	3,65%	3,56%	3,47%	3,39%
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10%)	3,54%	3,46%	3,37%	3,28%

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA ITINÉRAIRES MAI 2020 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est à l'échéance strictement inférieur à 50% de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 27 août 2025 (année 5); 27 août 2026 (année 6); 27 août 2027 (année 7); échéance le 28 août 2028 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Mai 2020 vous permet de vous exposer à un indice composé des 35 sociétés parmi les 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et des 15 sociétés parmi les 30 plus grandes capitalisations boursières de la zone USA, les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) : **S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR**.
- En année 5, 6 ou 7, dès lors qu'à l'une des dates de constatation intermédiaire le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR **est supérieur ou égal à 75% de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽¹⁾ alors votre capital initialement investi⁽²⁾ **et un coupon brut⁽³⁾ de 5,25% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et que le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR **est supérieur ou égal à 65% de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽¹⁾ **un coupon brut⁽³⁾ de 42%** (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 5,25% par année écoulée), en plus du capital initialement investi⁽²⁾.
- Votre capital initialement investi⁽²⁾ sera remboursé à l'échéance des 8 ans si, à la date de constatation finale, le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR **est supérieur ou égal à 50% du niveau initial de l'indice**.

Inconvénients

- MMA Itinéraires Mai 2020 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si le niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est strictement inférieur à 50% de son niveau initial). Une faible variation à l'échéance du niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR autour des seuils de 50% et de 65% de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Mai 2020.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (Barclays Bank PLC)**, qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC)**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Le gain est plafonné au montant du coupon brut⁽³⁾ soit à 26,25%, 31,50%, 36,75% et 42% selon l'année de remboursement (années 5 à 8), même si l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.**
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans.
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas de l'année 1 à 4.
- L'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est calculé en réinvestissant les **dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR sera accélérée.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FRO013488962												
Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance												
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's : A1, S&P : A, Fitch : A+ ⁽¹⁾)												
Valeur nominale	100 €												
Souscription	Du 4 mai 2020 au 31 juillet 2020 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)												
Durée d'investissement conseillée	8 ans maximum												
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées par Barclays Bank PLC à MMA Vie au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 0,80% TTC du montant de l'émission. Le détail de ces commissions est disponible auprès de MMA Vie sur demande.												
Sous-jacent	Indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR - Code Bloomberg : SPT5EDET Index												
Dates clés	Date d'émission : 27 avril 2020 Date de constatation initiale : 13 août 2020 <table> <tr> <td>Dates de constatation intermédiaire :</td> <td>Dates de remboursement anticipé automatique :</td> </tr> <tr> <td>Année 5 : 13 août 2025</td> <td>Année 5 : 27 août 2025</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 13 août 2026</td> <td>Année 6 : 27 août 2026⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 13 août 2027</td> <td>Année 7 : 27 août 2027⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Date de constatation finale :</td> <td>Date de remboursement final :</td> </tr> <tr> <td>Année 8 : 14 août 2028</td> <td>Année 8 : 28 août 2028⁽²⁾</td> </tr> </table>	Dates de constatation intermédiaire :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 13 août 2025	Année 5 : 27 août 2025	Année 6 : 13 août 2026	Année 6 : 27 août 2026 ⁽²⁾	Année 7 : 13 août 2027	Année 7 : 27 août 2027 ⁽²⁾	Date de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 14 août 2028	Année 8 : 28 août 2028 ⁽²⁾
Dates de constatation intermédiaire :	Dates de remboursement anticipé automatique :												
Année 5 : 13 août 2025	Année 5 : 27 août 2025												
Année 6 : 13 août 2026	Année 6 : 27 août 2026 ⁽²⁾												
Année 7 : 13 août 2027	Année 7 : 27 août 2027 ⁽²⁾												
Date de constatation finale :	Date de remboursement final :												
Année 8 : 14 août 2028	Année 8 : 28 août 2028 ⁽²⁾												
Cotation	Bourse de Luxembourg												
Liquidité	Barclays Bank PLC s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des Titres avec une fourchette achat/vente de 1% de la valeur nominale.												
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une valorisation du titre de créance sera aussi assurée par un organisme indépendant de Barclays Bank PLC.												
Documentation juridique	La documentation juridique est composée du prospectus de base daté du 19/07/2019 (qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'AMF), des suppléments à ce prospectus, des Conditions définitives d'émission datées du 27/04/2020. La documentation juridique est disponible sur simple demande auprès du service juridique de la Barclays Bank PLC. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social : 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom.												
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation												

(1) Notations de crédit au 25 février 2020. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez le risque éventuel de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (28 août 2028 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date.** En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

Facteurs de risque : Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

Risque de crédit : L'investisseur est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC), à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à maturité peut être inférieur au montant de l'investissement initial, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire de rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours en raison non seulement de l'évolution du prix de tout actif sous-jacent, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt, de la qualité de crédit de l'Émetteur, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Disponibilité du Prospectus :

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 27 avril 2020, se rattachant au prospectus de base en date du 19 juillet 2019, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-021077 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site <http://www.barclays.com/barclays-investor-relations/results-and-reports/results.html> et <http://irreports.barclays.com/prospectuses-anddocumentation/structured-securities/prospectuses>, sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourselux.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social : 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de MMA Vie.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus du produit afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et de capitalisation : Le produit décrit dans ce document (ci-après le « produit ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou contrat de capitalisation, tel que visé dans le code des assurances (ci-après le « Contrat »). Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Restrictions générales de vente : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN T DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ(E) A SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Barclays Bank PLC à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Avertissement relatif à l'Indice :

L'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR (« l'Indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à Barclays. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Barclays. Il n'est pas possible d'investir directement dans un index. Les Titres de Créance ne sont pas parrainés, évalués, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs sociétés affiliées respectives (collectivement désignés par « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne font pas de déclaration ni n'émettent de garantie, expresse ou implicite, envers les propriétaires des Titres de Créance ou tout membre du public recommandant d'investir dans des titres en général ou dans les Titres de Créance en particulier ou concernant les capacités de l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR à suivre la performance globale du marché. La performance antérieure d'un indice ne vaut pas garantie ni n'est une indication des résultats à venir. La seule relation qui lie S&P Dow Jones Indices à Barclays concernant l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR se rapporte à l'octroi de licence de l'Indice et de certaines marques de commerce, marques de service et/ou noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices et/ou leurs concédants de licence. L'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est déterminé, défini et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Barclays ou des Titres de Créance. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation de prendre en considération les besoins de Barclays ou des propriétaires des Titres de Créance au moment de déterminer, définir ou de calculer l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR. S&P Dow Jones Indices ne sont pas responsables de la détermination ni n'ont pris part à la détermination des prix, et du montant des Titres de Créance ou du calendrier d'émission ou de vente de Titres de Créance ou de la détermination ou du calcul de l'équation par laquelle les Titres de Créance doivent être convertis en numéraire, racheté(s) ou remboursé(s), le cas échéant. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation ou responsabilité concernant la gestion, la commercialisation ou la négociation des Titres de Créance. Il n'est délivré aucune garantie que les produits d'investissement reposant sur l'indice S&P EuroUSA 50 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR suivront avec exactitude la performance de l'indice ou qu'ils généreront un retour positif sur investissement. S&P Dow Jones Indices LLC n'agit pas en tant que conseiller en investissement financier ou conseiller fiscal. Vous devez consulter un conseiller fiscal aux fins d'évaluer l'impact que tout titre exonéré d'impôt pourrait avoir sur les portefeuilles ainsi que les répercussions fiscales liées à toute décision en matière d'investissement. L'inclusion d'un titre dans un index n'a pas valeur de recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de détenir un tel titre, ni ne vaut comme conseil en matière de placements.

NI S&P DOW JONES INDICES, NI LE CONCÉDANT DE LICENCE TIERS NE GARANTISSENT LA PERTINENCE, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE OPPORTUN ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE S&P EuroUSA 50 ESG SELECT EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT (SERIES 2) (EUR) TR OU DE TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE OU DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE COMMUNICATION SOUS FORME ÉCRITE OU ORALE (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES SERONT EXONÉRÉS DE TOUTS DOMMAGES-INTÉRÊTS OU RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE TOUTE ERREUR, DE TOUTE OMISSION OU DE TOUT RETARD À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT DE MANIÈRE EXPRESSE TOUTES GARANTIES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADEQUATION À TOUTE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE OU QUANT AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR BARCLAYS. LES PROPRIÉTAIRES DES TITRES DE CRÉANCE, OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN LIEN AVEC L'UTILISATION DE L'INDICE S&P EuroUSA 50 ESG SELECT EQUAL WEIGHT 50 POINT DECREMENT (SERIES 2) (EUR) TR OU CONCERNANT TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS S&P DOW JONES INDICES NE SERONT TENUS RESPONSABLES POUR TOUT DOMMAGE-INTÉRÊT INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES PERTES DE PROFIT, LES PERTES COMMERCIALES, LE TEMPS PERDU OU LA Perte de CLIENTÈLE, MÊME DANS LE CAS OÙ ILS AURAIENT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEL, EN VERTU DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES SONT LES SEULS TIERS BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DE TOUT ACCORD OU CONTRAT CONCLU ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET BARCLAYS.

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie société anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

